Fromage de Comté et vache montbéliarde : des communs aux effets protecteurs ?

28 février 2026

Mis en ligne en février 2026 par la *Revue française des affaires sociales,* un article de S. Petit (Inrae) et C. Mougenot (université de Liège) étudie l'articulation entre deux « communs » du massif jurassien : le fromage de Comté (AOP) et la race bovine montbéliarde. S'inspirant d'Ostrom, le « commun » est défini comme une ressource partagée dont la pérennité repose sur un système de droits et d'obligations liant les participants, et une gouvernance collective qui assure le respect de ces règles. Bien avant les systèmes de protection sociale modernes, dès le XIII^{e} siècle, le système des « fruitières » impose de mélanger les laits de plusieurs fermes, il donne accès à des pâturages communaux et permet aux petits producteurs de participer à la production des grosses meules de fromage. Aujourd'hui, face aux fluctuations des prix, un collège interprofessionnel associant producteurs, transformateurs et affineurs régule l'offre et maintient un prix du lait élevé. La gestion de la race bovine a été centralisée à l'échelle nationale (loi de 1966), avant d'être privatisée et intégrée aux marchés mondiaux de la génétique (années 2000). Les éleveurs, simples clients de technologies qu'ils ne maîtrisent plus, ont perdu le contrôle de l'évolution du cheptel. Ainsi, les deux communs se sont « désencastrés ».

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : *Revue française des affaires sociales*